Confédération paysanne d'Eure-et-Loir
Confédération paysanne du Centre

ACTES DU FORUM

Indépendance énergétique, quelle place pour la méthanisation en région Centre Val-de-Loire ?

12 mai 2022 à Châteaudun

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE CENTRE-VAL DE LOIRE ET D'EURE-ET-LOIR
ONT LE PLAISIR DE VOUS CONVIER À LEUR FORUM

**"INDÉPENDANCE ENERGÉTIQUE,
QUELLE PLACE POUR LA MÉTHANISATION
EN RÉGION CENTRE VAL-DE-LOIRE ?"**

HISTOIRE ET ENJEUX TECHNIQUES, ENÉRGÉTIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le forum débutera avec la présentation par THIERRY AMESLANT - expert sur la méthanisation - du contexte tant historique que politique de l'arrivée de la méthanisation en France.

Elle sera suivie par l'intervention de LAURENT CHOPLIN - concepteur d'unités de méthanisation (société id Biogaz) - qui apportera son expertise sur leurs enjeux techniques, énergétiques, environnementaux et socio-économiques. Un débat avec la salle cloturera le forum.

LE JEUDI 12 MAI À 18H

SALLE SAINT JEAN, 11 RUE ABEL MÉRET, 28200 CHÂTEAUDUN

ENTRÉE GRATUITE

CONTACTS :
07 67 63 64 07
CONF28@CONFEDERATIONPAYSANNE.FR

Confédération paysanne Centre-Val de Loire
Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valdeloire.fr

INTRODUCTION PAR GILLES MENOU
PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE D'EURE-ET-LOIR

Bonjour à tous et toutes,

Bienvenue.

Nous organisons ce forum dans le prolongement de ce que nous avons fait depuis plusieurs années. Nous organisons des forums grâce à la Région Centre Val-de-Loire.

Il y a quelques années, nous en avions organisé un sur le thème « quel modèle agricole en agriculture ? ». L'an dernier, c'était sur les contraintes sur les énergies fossiles avec Jean-Marc Jancovici.

Cette année, nous nous intéressons à la méthanisation agricole avec deux intervenants : Thierry Ameslant, ancien paysan et ancien animateur de la Confédération paysanne, qui s'est intéressé de près à la méthanisation agricole, et Laurent Choplin, concepteur d'unités de méthanisation. Nous allons commencer par ces deux interventions, puis nous aurons un temps de débat et les conférenciers répondront à vos questions.

A la fin, nous nous invitons à partager un vin de l'amitié.

Nous remercions le Conseil régional pour son soutien, qui nous permet d'organiser ces événements.

LA MÉTHANISATION : QUOIQU'IL EN COÛTE ?

INTERVENTION DE THIERRY AMESLANT
ANCIEN PAYSAN ET ANCIEN ANIMATEUR DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

Thierry Ameslant a été paysan pendant 27 ans, puis animateur de la Confédération paysanne pendant 8 ans. Il a toujours été intéressé par la question énergétique. Il a notamment travaillé dans le Perche sur la transition énergétique et son acceptabilité, et plus précisément sur l'éolien. Depuis 2013, il fait des interventions sur les aspects historiques et politiques de la méthanisation. Il précise qu'il n'est pas technicien et qu'il vient du département de l'Orne, qui connaît un développement fort de la méthanisation.

Développement de la méthanisation en France

Depuis les années 2010, le financement (et donc le développement) de la méthanisation a beaucoup évolué d'une région à l'autre. Certaines ne financent plus la méthanisation. Dans le Grand-Est, le Vice-Président a mis des conditions à son développement. Ici dans le 28, le développement est en cours. Dans l'Orne, il y a déjà des installations qui tournent depuis 8-10 ans.

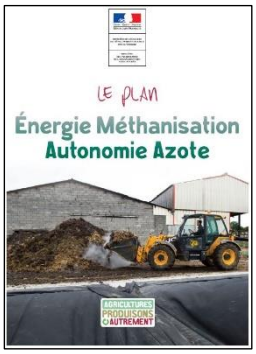

En 2013, Le Foll a lancé le plan « Énergie, méthanisation, autonomie, azote », afin de réduire la pression de l'azote sur les surfaces, dans les régions où on a un excédent d'azote organique issu des élevages. L'objectif est de passer de 90 unités de méthanisation en 2013 à 1000 unités en 2020. A ce moment-là, on est sur de la cogénération : une production d'électricité et de chaleur directement injectée dans le réseau.

En 2015, Royal fait adopter une loi sur la transition énergétique. C'est une loi ambitieuse, en amont de la COP21, avec un réel engagement sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) et sur le développement des énergies renouvelables (ENR), dont la méthanisation, fortement promue à cette époque. Le nouvel objectif est de produire 10% de gaz renouvelable à l'horizon 2030. L'ADEME à ce moment-là essaie de bâtir un scenario pour que la France soit autonome en gaz. Aujourd'hui, on est encore assez dépendant, puisque nous importons entre 15 et 20% de notre gaz à la Russie. Être autonome à 100% en gaz en 2050, ça va être compliqué, notamment par rapport aux surfaces agricoles.

En 2016, c'est le projet Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). L'État et l'ADEME encouragent le développement de la méthanisation et créent des financements. Les Régions apportent aussi des

financements. En Normandie par exemple, les projets sont financés à hauteur de 30 ou 40%. C'est moins en région Centre. Les Chambres ont aussi un discours de promotion, en mettant en avant le fait que c'est un revenu complémentaire pour les paysan·nes. En plus des aides à l'investissement, le tarif de rachat est lui aussi subventionné, comme toutes les ENR. Il y a donc beaucoup d'intervenants, ça devient une grosse machine, une vraie industrie.

Concernant les tarifs de rachat, le méthane est racheté entre 64 et 139€ le MWh[1], avec une prime aux intrants de 5 à 39€. Les méthaniseurs qui reçoivent des déchets de collectivités sont rares, car c'est compliqué à mettre en œuvre. Et la méthanisation telle qu'elle est conçue aujourd'hui concerne des gros tonnages. La part des « déchets » agricoles dans l'approvisionnement représente entre 25 et 30%. C'est difficile de savoir ce qui rentre dans ces déchets. En Normandie, le tarif de rachat moyen est autour de 100€ le MWh.

Laurent Ameslant rappelle la réglementation ICPE (Installation classée protection de l'environnement) : elle se décline en fonction du tonnage d'intrants journalier.

- Sous 30 tonnes/jour : système de simple déclaration. Par conséquent, de nombreux projets se développent autour de 29 tonnes, mais il y a des cas où ils sont sous-dimensionnés.
- Entre 30 et 100 tonnes/jour : le projet est soumis à enregistrement. C'est un système un peu plus complexe et un peu plus visible.
- Supérieur à 100T/jour : ce sont des tonnages importants. Ces projets sont soumis à autorisation préfectoral, avec enquête publique.

Avant 2018, le régime de l'autorisation démarrait à 60 tonnes/jour. Les curseurs administratifs ont bougé.

Plusieurs questions se posent sur l'utilisation des terres agricoles, les digestats, les cultures dédiées mises dans les méthanisateurs ou encore le fait de produire l'énergie au plus près des populations qui la consomment. Mais nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler.

Intervention d'un délégué de GRDF Eure-et-Loir :
En fonction du site d'installation, il y a un zonage de raccordement et c'est soit GRTgaz qui prend en charge le gaz, soit GRDF. Sur le 28, 21 sites sont en projet et ce transport dépend de la localisation. GRDF a obligation de créer des raccordements, à cause du « droit à l'injection ».

Thierry Ameslant évoque l'exemple d'une installation de rebours, dans laquelle il faut purifier le gaz méthane pour l'injecter. Une unité produit 60% de CH4 et 35% de CO2. Puis il y a épuration et injection dans un rebours, qui va alimenter au plus près les populations. C'est un argument béton : le gaz local. On peut ensuite alimenter habitations, industries… Sur son territoire, le Perche ornais, ils ont ce type d'installation.

Intervention de Gilles Menou, Confédération paysanne d'Eure-et-Loir : avant 2013, il y avait déjà des méthaniseurs en Allemagne. A la base, il y avait beaucoup d'élevage, mais beaucoup ont arrêté pour faire du végétal et en mettre dans les méthaniseurs. Le Foll voulait éviter ce modèle, car ça pose de vraies questions par rapport à l'utilisation des surfaces agricoles.

[1]Méga watt heure.

TÉMOIGNAGE D'UN CONCEPTEUR D'UNITÉS

INTERVENTION DE LAURENT CHOPLIN
CONCEPTEUR D'UNITÉS DE MÉTHANISATION

Laurent Choplin a passé sa vie à chercher des réponses à nos besoins en énergie. Il est fils de paysans du Perche, qui avaient 12 vaches.

Il a fondé de l'association Energie solaire développement, qui fait de l'enseignement sur les ENR. L'idée est d'informer le public, la jeunesse, sensibiliser les élu·es. Ils ont eu beaucoup de succès entre 1995 et 2008. Quand la transition écologique est devenue très politique, les élu·es ont voulu reprendre l'association.

Il a ensuite créé une coopérative pour construire les premiers digesteurs. L'initiative était militante : elle venait d'agriculteurs qui souhaitaient trouver des solutions pour dépolluer les effluents d'élevage, les problèmes d'odeurs dans des quartiers habités.

Entre 1996 et 2006, il a installé des chauffe-eau solaires autonomes, des panneaux photovoltaïques, du petit éolien. Il a investi dans la recherche et développement, pour mettre au point des méthaniseurs. De 2006 à 2015, il a construit des unités de méthanisation, très diverses, mais surtout de petite taille, avec l'entreprise id BIOGAZ. En 2004, il a aussi créé une maison d'édition : id SOLAIRES.

Un digesteur marche comme une panse de vache : on le remplit, il n'y a pas d'oxygène, il faut remuer et laisser, puis ce qui sort, c'est du digestat et du biogaz. Le biogaz n'est pas du gaz naturel fossile, qui a mis plusieurs millions d'années à se stocker. Le biogaz est un gaz renouvelable.

Au Sommet de la terre de Rio en 1992, l'alerte est lancée sur le danger des GES. Face à cela, il n'y a pas beaucoup de solutions : il faut remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables. Depuis, nous tentons une transition.

La définition d'énergies renouvelables est aussi élaborée à ce moment-là : ce sont des énergies de flux, pas des énergies de stock. Les ENR sont inépuisables, décentralisées, décarbonées, avec un potentiel de production locale. Si on veut faire trop gros en ENR, on génère des ennuis. Par exemple, s'il y a trop de kilomètres pour amener la matière brute, qu'il faut dépenser beaucoup d'énergie pour déplacer celle qui est produite, ça n'a plus de sens.

Qu'est-ce qu'une bonne méthanisation à la ferme ?

Il travaille de près avec les agriculteur·rices, il développe avec eux, notamment pour que ça coûte moins cher. Un bon méthaniseur, c'est un outil moderne de traitement des effluents. Si on ne fait rien, les matières brutes se dégradent naturellement et émettent des GES. Un tas de fumier, si on le met en bout de champ, il se dégrade en hiver, il chauffe, il émet de la vapeur d'eau, du CO2 et du jus de fumier au sol. C'est une réaction naturelle de dégradation avant un retour au sol du fumier. Un méthaniseur devrait faire ça. Mais cette réaction, on veut la maîtriser, canaliser le gaz qui est produit.

C'est aussi une opportunité pour les éleveur·euses pour se mettre aux normes.

Si on prend l'exemple d'une petite unité, on peut faire un calcul pour que la vente de l'électricité puisse permettre de financer le méthaniseur. Ce méthaniseur peut permettre de chauffer trois maisons d'habitation un peu plus bas et faire par exemple fonctionner le robot de traite et de séchage de foin.

Avant de mettre en œuvre un projet de méthanisation, id BIOGAZ s'interroge sur la pertinence du projet, qui doit répondre à une opportunité.

Exemple : la construction d'un village ENR avec une CUMA et Solagro, pour de l'autoconsommation.

Au départ, ils établissent un diagnostic des besoins de la ferme : y'a-t-il besoin d'énergie et de chaleur, ou seulement de chaleur ? Le biogaz produit sera-t-il injecté dans le réseau ? Ou s'agit-il simplement de produire un bon digestat ?

L'échelle des projets est aussi importante. id BIOGAZ est favorable au développement de petites unités, éventuellement nombreuses.

Exemple : la fabrication d'un tout petit digesteur près de Deauville, pour produire un bon digestat bio pour une production de spiruline.

Exemple : installation d'un petit méthaniseur pour chauffer 5ha de serres horticoles dans le Lot. L'exploitant avait seulement besoin de chaleur, donc ils ont fabriqué une installation pour chauffer toutes ses serres.

Les enjeux

- Les effluents sont moins méthanogènes que les cultures végétales, c'est donc tentant de favoriser ce type d'approvisionnement. Certains déchets de l'industrie agro-alimentaire et des collectivités peuvent aussi être bien méthanogènes.

- Les grandeurs physiques : 100 vaches laitières à l'herbe pendant 7-8 mois par an génèrent 3500 tonnes de fumier par an. On a tendance à aller vite dans les études, mais c'est important qu'elles soient précises.

- Le bilan technique doit aussi être fait avec attention. Il porte notamment sur la nature et la quantité des effluents à traiter. Il faut ensuite choisir le procédé (il en existe 3 différents). La technique la plus utilisée, c'est l'infiniment mélangé, alors que ce n'est pas toujours la technique la plus adaptée.

- Au niveau du bilan énergétique, il faut aussi s'assurer de dépenser moins d'énergie que ce qu'on va produire en énergie primaire. L'agriculture peut probablement produire à peu près 10% de ce que transporte GRDF chaque année. Ce sont autant de GES évités, quand on remplace un gaz fossile par un renouvelable, mais il faut aussi penser au transport de l'énergie ou encore aux personnes voisines des installations.

- Concernant le bilan sociétal, la recette sera assurée par les pouvoirs publics pendant 15-20 ans.

Conclusion

Il faut éviter les méthodes avec lesquelles on construit des projets initialement prévu pour 30 tonnes par jour, puis une fois qu'on a le permis de construire, ça devient 60.

Les points d'attention sur les projets sont :

- la qualité des intrants
- le coût des intrants (des cultures intermédiaires, pourquoi pas, mais pour alterner avec le fumier)
- l'effet d'échelle
- le choix de la valorisation (en fonction de réels besoins énergétiques à la ferme).

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Intervention du délégué GRDF Eure-et-Loir :
Plusieurs sites sont en projet dans le département. GRDF accompagne tous les porteur·euses de projet, mais ne finance rien. Leur intérêt, c'est de transporter du gaz de plus en plus propre, étant donné qu'ils ont les réseaux. Il y a effectivement différents systèmes. GRDF n'est pas favorable aux grosses installations.

Réactions de paysan·nes :
Intervention d'une paysanne qui est dérangée par la présentation. L'agriculture est en transition et on devrait utiliser les intercultures dans un but agronomique, non pas les exporter. La méthanisation interroge sur les sols et leur avenir. Les intercultures doivent servir pour couvrir les sols, garder le carbone, etc. La méthanisation a tendance à faire perdurer un modèle agricole à bout de souffle.

Question d'un élu d'une commune du Perche :
La commune en question compte 220 habitants. Au dernier conseil municipal, ils ont eu un débat pour savoir s'il fallait être pour ou contre la méthanisation. Il y a une installation à 50 mètres des habitations, les gens ne sont pas contents. La question d'après, c'est celle du plan d'épandage.. On est sur un méthanisateur de 100 tonnes, avec des intrants industriels. Ils se demandent ce qui va être épandu ? Est-ce que ce sera bon pour le sol ?

- ***Réponse de Thierry Ameslant*** : c'est une méthanisation de type industriel qui se développe dans le 28. Par rapport aux digestats, le retour sur la qualité de la vie microbienne des sols est très aléatoire. En fonction du carbone qui sort du méthaniseur, le bilan peut être intéressant, ou pas.

Question d'un membre de la NUPES :
Il s'est penché sur la question des projets de méthanisation. Il ne sait pas trop comment se positionner. Il craint une industrialisation des méthaniseurs. C'est la même situation qu'avec les éoliennes. On se retrouve avec des gros industriels qui gèrent et qui sont là pour faire de l'argent.

Autre intervention :
C'est le porteur·euse de projet qui choisit comment faire sa méthanisation, personne ne les oblige à mettre des cultures intermédiaires. On peut aussi aller jusqu'à 15 % de cultures dédiées, mais rien n'oblige à mettre ça.

Interventions de paysan·nes :
Rien n'est gratuit. Les déchets, le fumier, etc. rien n'est gratuit. Et il n'y a pas de contrôle sur les abus concernant les cultures intermédiaires.
Un autre paysan est étonné. Il habite à côté des premiers méthaniseurs du 28, ils mettent surtout des déjections et un peu de cultures. Mais aujourd'hui, ça se développe dans des zones sans élevage ! Et on voit apparaître une concurrence sur ce qu'on désigne comme « déchets ».

Intervention de Gilles Menou, porte-parole de la Conf' d'Eure-et-Loir :
La règlementation oblige à ne pas dépasser 15% de cultures dédiées. Le Ministère a demandé une étude sur ce que sont une culture principale et une culture secondaire. C'est très facile de tricher aujourd'hui. La vocation première de l'agriculture, c'est de produire de la nourriture, pas de l'énergie. La Conf' n'est pas contre la méthanisation, sous réserve qu'on y mette des déchets.

- ***Réponse de Thierry Ameslant*** : effectivement, il n'y a pas de contrôle sur tout ce qui est soumis à déclaration. Dans l'Orne, ils ont essayé d'agir pour qu'il y ait des contrôles. Et il y a un vrai biais sur ce qu'est une culture dédiée.

Intervention de Gilles Menou, porte-parole de la Conf' d'Eure-et-Loir :
Il y a eu récemment une réunion sur la sécheresse, organisée par le Ministère. La contrainte sur l'eau deviendra violente dans les mois et années qui viennent. La FNSEA a demandé : est-ce qu'il faut toujours soutenir la méthanisation ? Arrêter un méthaniseur, c'est compliqué. Ça coûte cher de faire redémarrer. Face à la contrainte, ce qui sera le plus intéressant, ce sera d'irriguer le maïs pour le mettre dans le méthaniseur.

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : Arrêter un méthaniseur, c'est facile. Mais c'est la logique économique derrière qui fait que ce n'est pas intéressant de l'arrêter. Il faudrait peut-être indemniser un·e producteur·rice qui est obligé de l'arrêter. Il y a aussi des méthaniseurs qui ne consomment pas d'eau, il y a des procédés connus. On pourrait faire des milliers de méthaniseurs, petits, sans y mettre des cultures.

Question d'une animatrice en développement agricole :
Deux questions : est-ce que ce serait intéressant au niveau économique de faire des méthaniseurs si le prix de rachat de l'électricité et du gaz n'était pas subventionné ? Et dans les projets que vous montez, les porteur·euses de projet sont indépendants sur l'entretien. Est-ce courant et facile, ou assez complexe ? Pour la méthanisation industrielle, un contrat d'entretien est nécessaire.

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : ce n'est ni facile, ni courant.
- ***Réponse de Thierry Ameslant*** : à une époque, il n'y avait pas de formation des gérants de méthaniseurs, maintenant ça commence. Un méthaniseur c'est une bonbonne de gaz, il faut faire attention. L'ADEME a fait une étude sur la maintenance. Il n'y a pas de baisse des coûts, ni d'économie d'échelle possibles, donc on n'a pas besoin de grossir les méthaniseurs. Mais la rentabilité sans subvention, c'est compliqué.
- ***Réponse de Laurent Choplin*** : le tarif d'achat subventionné devrait suffire à financer les méthaniseurs. Ça ne devrait pas être plus financé par ailleurs. Lui aussi milite pour des petites unités. Mais il est finalement peu consulté sur ces sujets, car ce n'est pas dans la pensée dominante. Socialement, c'est mieux 10 petits méthaniseurs sur 10 petites fermes.

Intervention d'une paysanne :
Elle craint des dérives. Son inquiétude est double : les prix volatiles et l'azote chère. On perd des éleveur·euses. Est-ce qu'entre agriculteur·rices, on ne va pas encore se monter les uns contre les autres, entre ceux qui pourront et les autres ?

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : la vraie question c'est pourquoi les agriculteur·rices ne peuvent pas vivre de leur production ? Sur la PAC, comment se fait-il que les primes soient à l'hectare et pas dépendantes de la qualité de ce qu'on produit.

Question de Gilles Menou :
Au niveau des GES, quel est le plus nocif entre le digestat épandu après méthanisation ou le fumier épandu direct ? Est-ce que la méthanisation permet une baisse des GES en comparaison avec un fumier composté ?

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : oui.
- ***Réponse de Thierry Ameslant*** : le CNSM dit que, si on épure le méthane, c'est équivalent.
- ***Réponse de Laurent Choplin*** : quand on collecte le CO2, on peut faire du « bio CO2 ». On travaille dessus, c'est l'avenir. Il peut servir pour être injecté dans des serres, ça peut être aussi du CO2 médical, dans des extincteurs, pour refroidir des équipements… On peut collecter le CO2, le comprimer et le réutiliser.

Question d'un paysan :
Nous n'avons pas parlé des transports. En Beauce, le transport de céréales génère un trafic énorme. Quid des coûts de voirie ?

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : il y a des techniques mûres pour prendre en charge localement. Mais les modèles économiques ne sont pas prêts.

Intervention du délégué GRDF Eure-et-Loir :
Sur la question des transports et de l'acceptabilité des projets, l'implantation du site est important. Il y a une vingtaine de projets sur le département. Il faut que les riverains acceptent la localisation. Le site de Varize par exemple n'est pas nuisible, il ne générera pas d'odeur, pas de trafic routier. Le projet de Saint-Georges lui est trop proche des habitations et crée des picotements oculaires. Il reste toujours les questions sur les CIVE (Cultures intermédiaires à vocation énergétique) et les CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates), mais sur les nuisances, il faut regarder l'acceptation par les riverains.

- ***Réponse de Thierry Ameslant*** : on fait tout à l'envers, on a un projet dans les tuyaux, et ensuite on essaie de le faire accepter.

Réponse du délégué GRDF :
Il faut que les porteur·euses de projet viennent voir les collectivités pour se renseigner. L'acceptation vient beaucoup de là.

- ***Réponse de Laurent Choplin*** : mettre les déchets carnés dans un digesteur résout les problèmes d'odeurs. Épandre un lisier de cochon qui a séjourné dans une fosse à lisier pendant plusieurs mois, ça sent mauvais, mais pas quand il est passé dans un méthaniseur. La qualité des digestats est aussi bonne dans le méthaniseur que dans le tas de fumier. Au bout de plusieurs mois, on a extrait tout le carbone. Pourquoi on n'épand pas un fumier frais directement sur la culture ? Il y a des divergences sur la qualité de la matière organique. Dans le débat public, il faut avancer l'hypothèse que la société civile rentre dans les conseils

d'administration des méthaniseurs. Ils participent activement au Danemark. Il faut éclairer les gens sur la réalité scientifique.

Intervention de Gilles Menou :
Il y a des collectifs qui s'opposent à la méthanisation, la question de l'odeur se pose beaucoup. Pourrait-on rouler au gaz grâce au méthaniseur ?

Intervention du délégué GRDF :
La voiture des particuliers n'est pas la cible actuellement. En Italie, il y a 7000 stations GNV (gaz naturel pour véhicules). Rouler au gaz n'est pas une nouveauté. En France, il a été choisi de se concentrer sur les poids lourds et les transports publics. Les porteurs de projet de Varize avait souhaité vendre leur gaz, mais il y a peu de passage et peu de voitures au gaz. La cible reste les transports. Il a été envisagé de monter une station-service. Certains ont fait leur station, New Holland l'a fait. Pour le consommateur, c'est peu intéressant, le gaz suit le cours du pétrole. Sur une station GNV, on va trouver le kilo de gaz à 3 euros. Il en existe quelques-unes en France. Il faudrait aussi que le site de méthanisation soit à côté d'une route.

CONCLUSION PAR GILLES MENOU

La Confédération paysanne n'est pas contre la méthanisation, mais il faut prendre en compte l'impact sur nos territoires.

Les paysan·nes sont d'abord des producteur·rices d'alimentation.

Il faut donc faire attention aux dérives. Il peut cependant y avoir quelques avantages, notamment produire de l'énergie locale. Mais sans transition agronomique et économique, ça va poser question.